

# Une convention signée avec l'université de Caen

La communauté de communes Cœur Côte fleurie et l'université de Caen-Normandie ont signé une convention pour favoriser l'insertion professionnelle et la mise à disposition de l'expertise universitaire.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce que cette convention ?

Elle correspond à « **une volonté commune de renforcer des liens entre le monde académique et le territoire. Ça ouvre des perspectives de développement et d'innovation.** »

Concrètement, qu'est-ce que ça va changer ?

La convention sera bénéfique pour la communauté de communes et pour l'université sur plusieurs points. « **L'idée est de bénéficier d'un accès privilégié à l'expertise et aux ressources universitaires dans tous les domaines : la recherche, la formation professionnelle et l'innovation** », détaille [Philippe Augier](#). Il soulève l'importance de la formation professionnelle dans un contexte où les collectivités publiques ont des difficultés de recrutement.

« **Nos agents pourront intervenir à l'université dans le cadre de certaines formations et l'université pour accompagner la montée en compétences de certains de nos agents.** » Évidemment, les offres de stage et d'alternance seront mises à disposition des étudiants.

La communauté de communes pourra également se tourner vers l'université pour avoir son expertise sur certaines thématiques.

Le président de l'université, Lamri Adoui, prend comme exemple « **des enjeux communs sur le développement durable avec énormément de travaux sur les effets du changement climatique. Par exemple, sur l'atténuation de ce changement mais aussi sur l'adaptation des territoires à devoir anticiper des effets délétères** ».

Pourquoi est-elle signée avec la communauté de communes Cœur Côte fleurie ?

L'université de Caen-Normandie propose des formations sur onze campus répartis sur sept sites. Cette convention concerne les territoires sur lesquels il n'y a pas de campus. « **Nous avons commencé à travailler sur les territoires sur lesquels nous avons des implantations. Comme nous sommes présents sur sept agglomérations, nous avons signé des schémas locaux d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Nous ne voulions pas nous arrêter là. Nous nous sommes dit qu'il fallait travailler avec les communautés de communes** », explique Sandy Campart, vice-président du conseil d'administration de l'université. C'est donc un modèle qui devrait se généraliser sur l'ensemble de l'ex-Basse-Normandie.

Cœur Côte fleurie fait partie des premières à signer cette convention. Cabourg l'a déjà signée et Terre d'Auge ne devrait pas tarder.

Marie-Axelle RICHARD.



Lamri Adoui, président de l'université de Caen-Normandie et Philippe Augier, président de la communauté de communes Cœur Côte fleurie ont signé une convention de partenariat, lundi 22 avril. Ouest-France